

CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
BRANCHE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DES 21 ET 22 MARS 2016

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°1

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 4)

RÉSUMÉ D'UN TEXTE PORTANT SUR LES
QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU
MONDE CONTEMPORAIN, ET RÉPONSE À DES
QUESTIONS EN LIEN AVEC LE TEXTE

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

L'usage de tout matériel autre que celui d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'**exclusion du concours**.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double ne compte pas).

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **4 pages** numérotées.

A. Résumez le texte en 200 mots (un écart de plus ou moins 10 % est toléré). Vous indiquerez à la fin de votre résumé le nombre exact de mots qu'il comprend.

B. Définissez et expliquez les mots ou expressions suivants (soulignés et en gras dans le texte) :

- numerus clausus
- contingerter
- goulot d'étranglement
- marginaux
- consensus

C. Répondez aux questions suivantes :

1) Quels sont les moyens d'assurer une égale répartition des jeunes médecins sur le territoire et de lutter ainsi contre les « déserts médicaux » ?

2) Quelles sont les solutions évoquées pour diversifier le recrutement des étudiants en médecine ?

3) Selon vous, quels sont les principaux enjeux de la réforme du parcours de formation des médecins ?

Les doyens veulent chambouler les études de médecine

Les doyens de médecine veulent transformer en profondeur les études qui conduisent à leur profession. Réunis pendant deux jours à la faculté de Bobigny (Seine-Saint-Denis), ils ont élaboré des propositions qui visent à réformer le parcours de formation des médecins du début jusqu'à la fin.

Et, pour commencer, ils demandent la suppression du **numerus clausus**. L'État fixe le nombre d'étudiants pouvant être admis en deuxième année des cursus de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique (sages-femmes et maïeuticiens). « *Le numerus clausus a été mis en place pour réguler la démographie médicale, rappelle Jean-Pierre Vinel, président de la Conférence des doyens des facultés de médecine. C'est un échec, car il est appliqué au début des études et 25 % des étudiants qui sortent de la fac de médecine ne s'inscrivent pas au conseil de l'ordre. La vraie question, c'est la répartition des médecins sur le territoire. Il faut donc **contingenter** le nombre d'étudiants en fonction des capacités de formation des universités.* »

L'une des spécificités de la formation française est l'importance donnée à la pratique en hôpital. Or « *quand il y a un lit pour dix étudiants externes, qu'est-ce que vous voulez qu'ils apprennent ?* », pointe M. Vinel.

Revoir le contenu de la première année

Les doyens veulent aussi lutter contre l'échec des étudiants. La première année commune aux études de santé (PACES) s'achève en effet par le **goulot d'étranglement** du concours de passage en deuxième année. Résultat : 70 % à 80 % d'échec. Aujourd'hui, les facultés sont tenues de réorienter les étudiants en difficulté à la fin du premier trimestre. C'est trop tard, de l'avis de la Conférence des doyens. Selon eux, « *il faut le faire dès octobre. Car un étudiant qui, à ce moment, n'est pas bien organisé dans son travail et n'a pas le niveau requis n'a aucune chance de réussir le concours* », estime M. Vinel.

La forme n'est pas définie. Les étudiants pourraient être repérés via le contrôle continu et évoquer leur cas lors d'un entretien avec les professeurs.

Lutter contre l'échec, c'est aussi se préoccuper de l'avenir de ceux qui ne passent pas le cap du concours. Les doyens proposent de revoir le contenu de la PACES. Car, la première année « *est conçue en fonction du concours, rappelle M. Vinel. Les étudiants ne font donc pas d'études de santé. Et ce que ceux qui échouent ont appris pendant un an ne leur sert à rien* ». D'où l'idée de mettre en place « *un programme plus léger et une formation plus générale, afin que les étudiants en échec puissent se reconverter dans des études de santé et scientifiques* ».

Passerelles avec des licences universitaires

Autre préoccupation de la Conférence : diversifier le recrutement des médecins. Aujourd'hui, 80 % à 90 % des jeunes qui réussissent le concours sont titulaires d'un bac S avec une mention « bien » ou « très bien ». Or, il est plus facile d'inciter de jeunes médecins à s'installer en Seine-Saint-Denis ou à la campagne lorsqu'ils en sont issus, notent les doyens.

L'idée est de mettre en place des passerelles avec les licences universitaires. Ces dispositifs existent déjà, mais ils demeurent **marginiaux**. En outre, des expérimentations sont actuellement menées dans quelques facultés. Le principe de la plupart d'entre elles est d'intégrer en deuxième année des étudiants titulaires d'une licence qui ont suivi un module spécifique de préparation.

« Ces cours complémentaires débutent en L2 et les étudiants sont recrutés à la fin de la L3, précise Jean-Luc Dumas, doyen de la faculté de Bobigny. Nous avons commencé avec des licences de biologie, mais nous comptons ouvrir le dispositif à d'autres licences, notamment de sciences humaines et sociales. En médecine, 35 à 40 places leur seront réservées, sur les 150 du numerus clausus. »

Enfin, mais sur ce point le **consensus** n'est pas acquis au sein de la Conférence, certains doyens souhaitent réformer les « épreuves classantes nationales », lesquelles achèvent le second cycle. *« C'est un corset pédagogique étouffant, regrette Jean-Pierre Vinel. Les étudiants commencent par un concours et ils terminent par un concours. Du coup, ils passent leur temps à bachoter. »* Certains doyens voudraient donc « simplifier » ces épreuves et accorder davantage de place aux compétences, notamment cliniques.

Reste à connaître l'accueil qui sera réservé à ces propositions. Certaines de celles formulées en 2011 et en 2013, notamment sur la place du numérique dans l'évaluation des étudiants, avaient été mises en œuvre.

www.lemonde.fr, par Benoît Floc'h, le 4 décembre 2015